

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des administrateurs au sein du conseil
d'administration de l'ASBL SONUMA**

A.Gt 19-12-2018

M.B. 04-02-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, notamment l'article 9;

Vu la délibération du Gouvernement du 10 octobre 2018 relative à la transformation de la SONUMA en un partenaire de l'Education et de la valorisation des institutions culturelles francophones belges;

Considérant les compétences reconnues de chacun des candidats dans le domaine de l'Audiovisuel, de la Culture ou de la Communication;

Sur proposition du Ministre des Médias;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité d'administrateurs représentant la Communauté française :

- Mme Virginie VANDEPUTTE;
- M. Frédéric DELCOR;
- M. Quentin HAYOIS;
- M. Jean-Philippe ROUSSEAU.

Article 2. - § 1^{er}. Est désigné en tant qu'observateur de la Ministre en charge de la Culture : M. Thierry ZELLER;

§ 2. Est désigné en tant qu'observateur du Ministre en charge des Médias : M. Thomas GILSON.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Article 4. - Le Ministre des Médias est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 décembre 2018.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,



